SAPEURS-POMPIERS ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPÉCIALISÉS

INTRODUCTION

Déjà quatre ans se sont écoulés depuis le congrès de Marseille et c'est l'heure d'un premier bilan de l'activité de l'Union Nationale des sapeurs et P.A.T.S.

Depuis 2007, il n'y a pas eu de pause, les dossiers se sont enchaînés, tous aussi importants les uns que les autres.

Il y a eu des moments difficiles : succéder à Alain BRISSIAUD, qui pendant vingt six ans a mené cette Union d'une main de maître, n'est pas chose aisée. Heureusement que le passage de témoin a pu se faire grâce à l'implication de Daniel NOUAILLAC (secrétaire adjoint) et à l'investissement des membres du bureau.

Fidèle à sa réputation, l'organisation syndicale FO est restée dans le sillage tracé par ses aînés, notre syndicalisme profondément enraciné par la charte d'Amiens mais également très ouvert sur l'évolution de notre société, les conséquences que cela peut avoir pour les personnels et l'évolution du service public. Nous continuerons à œuvrer dans ce sens.

Notre chemin n'est pas encore un boulevard, il est semé d'embûches. La crise de 2008 (suppression de la taxe professionnelle, R.G.P.P., réforme territoriale, etc.) a affecté la fonction publique et elle n'a bien évidemment pas épargné les personnels des S.D.I.S.

Pour veiller au quotidien sur la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement, vos sapeurs pompiers s'engagent à raison d'une intervention toutes les 8 secondes sur l'ensemble du territoire. Vous pouvez compter sur eux.

N'oublions pas le lourd tribu que la profession a payé depuis 2007 : plus de 70 sapeurs pompiers sont décédés en services commandés. Il est dur de voir notre profession reconnue comme dangereuse seulement sur le papier !

LES DOSSIERS DEPUIS 2007

Rapport de la M.E.C. (Mission d'Evaluation et de Contrôle)

Plusieurs parlementaires ont auditionnés tous les partenaires des S.D.I.S. durant le printemps 2009, en passant du ministre de l'intérieur, aux présidents de conseils généraux, jusqu'aux organisations syndicales représentatives. Ces auditions avaient pour but d'avoir un éclairage précis sur les services départementaux d'incendie et de secours en France et de notifier dans un rapport un certain nombre de propositions.

Trente huit propositions ont faits l'objet d'une étude détaillée, de l'étatisation des sapeurs pompiers au temps passé au travail et en interventions, jusqu'au financement de nos collectivités.

Au final, aucune de ces propositions n'est de nature à satisfaire les acteurs du secours en France, encore moins FO, qui, lors de son entrevue avec le Ministre de l'intérieur Brice HORTEFEUX, a dénoncé les pratiques cavalières des rapporteurs de la Mission qui n'ont tout bonnement pas tenu compte des remarques des personnes auditionnées.

Le devenir des S.D.I.S.

Suite au rapport de la M.E.C., le devenir des S.D.I.S. est préoccupant. En effet, lors du colloque sur le devenir des S.D.I.S. qui s'est tenu le 13 novembre 2010 à Lyon, nous étions la seule organisation syndicale présente.

Universitaires, parlementaires, sapeurs pompiers, président de conseils généraux ont débattus sur le devenir des S.D.I.S. Les uns, invoquant le « *qui paye, commande* » étaient partisans de voir un transfert de compétences entre le conseil général et l'état ; les autres, espérant éviter une profonde réforme rappelaient que les sapeurs pompiers ont toujours été gérés par l'autorité de proximité.

Le débat est lancé, mais, quand nous voyons la suppression de la taxe professionnelle qui est une recette non négligeable pour les collectivités territoriales, nous sommes inquiets. A ce jour, malgré nos interrogations, aucune réponse concrète n'est avancée.

Allons-nous nous diriger vers une mutualisation des moyens, des hommes, des compétences, au prétexte que cela coûte moins cher ? Pour FO, nous n'en sommes pas certains uniquement au regard de la départementalisation qui nous avait été « vendue » dans les mêmes conditions ! Pratiquement dix ans auront été nécessaires pour lisser et absorber les coûts.

La réforme territoriale

Les sapeurs pompiers ont connus une profonde modification de leur statut en 2001, passant d'un statut de communal à départemental et la réforme territoriale est une nouvelle inquiétude.

En effet, entre 1996 et 2001, les communes qui avaient la responsabilité des sapeurs pompiers se sont désengagées, tant en matière d'infrastructures que de personnels. Durant ces cinq années, les sapeurs pompiers ont ainsi accumulés un énorme retard.

Les corps et services départementaux ont donc vu le jour au plus tard le 1[er] janvier 2001. Ils sont placés sous une double tutelle :

- celle du préfet pour la partie opérationnelle,
- et celle du conseil d'administration de l'établissement public service départemental d'incendie et de secours (S.D.I.S.) pour la partie organisationnelle.

La contribution financière des conseils généraux représente en moyenne 56% du budget des S.D.I.S., ce qui positionne de facto les Présidents en autorité territoriale du conseil d'administration des S.D.I.S.

Lors du transfert de compétence des communes aux établissements publics, ceux-ci ont dû d'abord rattraper le retard cumulé dans tous les domaines pendant la période 1996 à 2001 (personnel, infrastructures, matériel,…). Ensuite seulement, l'uniformisation des secours dans les départements et au national a pu être mise en place.

Aujourd'hui, avec la réforme territoriale, nous nous retrouvons dans la même configuration. Mais cette fois, en raison de la crise financière et de l'incertitude quant à leur avenir, ce sont les établissements publics départementaux qui freinent leurs investissements. La réforme territoriale nous inquiète parce que les services départementaux d'incendie et de secours sont concernés par cette mesure. Le temps est venu de faire des gestions plus fines, sous-entendant la mutualisation des services, qui pourront, je ne vous apprends rien, être mutualisés entre les différentes collectivités d'un département, voire de plusieurs départements. Nous verrons ainsi apparaître une forme de régionalisation ou des structures qui auront une compétence géographique du niveau des métropoles, des zones de défenses.

Cette donnée n'est pas sans poser problèmes, tant sur l'efficacité des secours au quotidien qu'au plan syndical. Quid de nos structures départementales actuelles ?

Les retraites

La loi concernant les retraites impacte aussi les sapeurs pompiers. En effet, notre profession, classée en catégorie active, permettait d'ouvrir nos droits à pension à partir de 55 ans. Aujourd'hui, suite à la réforme, l'ouverture des droits passe 57 ans. Nous constatons que l'âge moyen du départ à la retraite chez les sapeurs pompiers se faisait déjà aux alentours de 57 ans avant la parution de la loi, alors, avec cette réforme, les soldats du feu partiront à 60 ans !!!

Pour que nous puissions partir à un âge décent, nous demandons :

- le déplafonnement des bonifications ;
- la conservation des bonifications, même si l'agent ne termine pas sa carrière en position de sapeur pompier professionnel ;
- la prime de feu au prorata des années de versements de surcotisation, même si à la date d'ouverture des droits, l'agent n'est plus sapeur pompier.
- la possibilité, pour les poly-pensionnés, de toucher les reversions à la date d'ouverture des droits.

Temps de travail

En 1993 paraissait la directive européenne sur le temps travail, qui n'a, à ce jour, jamais été appliquée en France.

En 2001, un décret réglementait l'organisation et le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels, qui sont - pour une large majorité - soumis à un dispositif d'équivalence. Immédiatement, FO assignait l'Etat à la cour européenne de justice pour faire appliquer la directive européenne sur le temps travail. Le régime de travail des sapeurs pompiers est articulé sur un schéma proche de 24h de garde et 48h de repos. Les 24h de garde sont soumises à coefficient, c'est-à-dire qu'elles sont décomptées 16h. En cas d'application de la directive européenne, nous aurions vu notre régime de travail changer et vraisemblablement tendre vers un régime en 12h. Ce qui signifierait une augmentation des effectifs de professionnels d'environ 25% sur l'ensemble du territoire !

Au printemps 2010, le dossier refait surface. Neuf ans se sont écoulés et beaucoup d'eau est passée sous les ponts :

- moins de recettes pour les collectivités territoriales avec la suppression de la taxe professionnelle,
- mise en place de la R.G.P.P. visant à supprimer un fonctionnaire sur deux, et les S.D.I.S. (service départemental d'incendie et de secours) ont vu leurs budgets diminués, certains d'entre eux étant même en grande difficulté.

Sachant que le recrutement de 25% d'effectifs supplémentaires n'aura pas lieu et craignant la privatisation de certaines missions des sapeurs pompiers, l'Union Nationale FO des personnels des S.D.I.S veut privilégier le service public et préserver la gratuité des missions confiées aux sapeurs pompiers.

Le secours à personne

Au printemps 2009, la problématique du secours à personne recommence à faire débat. C'est un serpent de mer qui resurgit épisodiquement. Déjà, en 1973, avec la mise en place des premiers S.A.M.U. (du Professeur LARENG) la guerre des blancs contre les rouges avait débuté à Toulouse : les ambulanciers privés s'intéressent au marché et tentent de remplacer les sapeurs pompiers. De plus en plus d'interventions sont réalisées par les ambulanciers privés. Lors du congrès de la F.N.S.P.F. (Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France) à Saint Etienne le sujet est brûlant.

FO demande l'élaboration d'un référentiel de secours à personne. Cette initiative est suivie et relayée par l'ensemble du monde sapeurs pompiers.

En novembre 2009, ce référentiel que nous avons soutenu (même si toutes les organisations syndicales ont été écartés des travaux) est présenté à la C.N.S.I.S.

Pour « manque de lisibilité financière », les élus retirent ce dossier de l'ordre du jour pourtant crucial pour l'avenir de notre profession.

Après un délai de 4 mois qui a permis aux ambulanciers privés, soutenus par le ministère de la santé, d'élaborer leur propre référentiel, le dossier est à nouveau présenté.

Toutefois à force de détermination, nous avons réussi à faire que les sapeurs pompiers retrouvent la place qui est la leur dans le domaine du secours à personne d'urgence. Pourtant, nous ne devons pas ignorer que cet acquis reste fragile.

Réforme de la filière

Dans le cadre des accords de Bercy concernant la catégorie B, la filière des sapeurs pompiers devra elle aussi se conformer à ce nouvel espace statutaire. La dernière réforme de filière pour notre profession remonte à 2001 et même si celle-ci était novatrice en matière de déroulement de carrière, plusieurs facteurs extérieurs sont venus perturber son bon fonctionnement. Forte de ce constat et suite aux accords JACOB pour la catégorie, notre organisation n'a pas cessée de réclamer une révision complète de la filière.

Depuis novembre 2006, dans le cadre de la FS3 (formation spécialisée n°3 du conseil supérieur de la fonction publique territoriale), les réunions se sont succédées pour aboutir à un rapport validé par le C.S.F.P.T. le 4 février 2009 visant ainsi à modifier l'ensemble de la filière « sapeurs pompiers »

Une « plateforme » s'est constituée, dénommée « Acteurs de la sécurité civile », où figurent quatre organisations syndicales et la Fédération des sapeurs pompiers de France. Ensembles, au cours d'une trentaine de réunions, nous avons réfléchi au devenir de notre profession. Le schéma ci-dessous est le reflet, à la virgule près, du mandat confié par les camarades FO à notre union.

voir tableaux 34 à 37
Catégories C - B - A

Formations

L'Union part de la formule de base suivante : « Adhérents formés = adhérents compétents = structures performantes. »

2008 (stages à la Brévière)
- 21 au 25 janvier
- 25 au 28 mars
- 9 au 13 juin

2009 (stages à la Brévière)
- 12 au 16 janvier
- 25 au 29 mai
- 5 au 9 octobre

2010 (stages à la Brévière)
18 au 22 janvier
26 au 30 avril
11 au 14 octobre

2011 (stages à la Brévière)
16 au 20 mai
26 au 30 septembre
5 au 9 décembre

Soit, sur 4 ans, plus de 180 camarades militants impliqués dans leurs syndicats de bases.

ACTIONS SYNDICALES DEPUIS 2007

Tournées de syndicalisation et développement 2008

- 3 au 7 mars : département du Nord
- 14 au 16 mai : département de la Loire atlantique
- 26 au 30 mai : département de la Corrèze
- 22 au 26 septembre : département du Nord
- 1 au 4 octobre : congrès des sapeurs pompiers de France à Rennes (Stand FO)
- 20 au 22 octobre : département des Alpes Maritimes (création du syndicat départemental)

- 23 au 24 octobre : département de l'Ardèche
- 4 et 5 novembre : département des Alpes Maritimes (AG et dépôt des statuts)

Tournées de syndicalisation et développement 2009

- 9 au 13 mars : département du Nord
- 23 au 25 mars : département du Rhône (création du syndicat départemental)
- 14 au 18 octobre : congrès des sapeurs pompiers de France à Saint Etienne (Stand FO)
- 12 au 13 novembre : département du Rhône
- 16 au 20 novembre : départements Loire Atlantique et Mayenne
- 15 au 18 décembre : département de l'Oise (création du syndicat départemental)

Tournées de syndicalisations et développement 2010

- 4 au 5 mars : département de l'Oise
- 6 au 9 avril : département du Gard (création) et de l'Hérault
- 7 au 11 juin : départements du Doubs
- 27 au 30 juin : départements Cantal, Creuse, Corrèze
- 22 au 25 septembre : congrès des sapeurs pompiers de France à Angoulême (Stand FO)
- 25 au 29 octobre : département du Nord

Tournées de syndicalisations et développement 2011

- 3 au 4 février : Assemblée générale du Bas Rhin
- 21 au 23 février : département de la Charente
- 4 au 8 avril : département du Doubs, plus Assemblée générale
- 11 au 15 avril : départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales
- 2 au 5 mai : départements de la région Parisienne (Seine et Marne et Yvelines)
- 23 au 25 mai : département du Gard
- Plus toutes les tournées réalisées entre le début de ce rapport et le congrès.

Lors des dernières élections professionnelles, nous avions déposé 26 listes sur l'ensemble du territoire, soit autant de listes qu'en 2001. Cette année, nous sommes implantés dans plus de trente départements et nous ne cessons de progresser.

Cette augmentation est liée à une présence sur le terrain quasi permanente. Non seulement il nous faut conforter les structures où nous sommes installés, mais il faut aussi réaliser de la syndicalisation dans les autres départements. Ce travail commence à porter ses fruits et je ne désespère pas qu'à l'aube de 2014, nous soyons à plus de 35 implantations.

CONCLUSION

Lors du dernier congrès, mon prédécesseur, faisant allusion à ses années passées à la tête de l'Union évoquait « 21 ans passés à la vitesse grand V ». Eh bien, je peux vous assurer qu'il en est de même ces quatre années que j'ai passées en tant que secrétaire général.

Nos aînés nous ont montrés le chemin. A nous de continuer sur la voie tracée, à nous d'élargir ce chemin, pour que demain, l'Union Nationale des personnels des S.D.I.S. voit l'aboutissement des revendications de FO.

En quatre ans, grâce au soutien de la fédération des services publics et de santé, l'Union Nationale a grandi, mûri, et elle est aujourd'hui une pièce incontournable de l'échiquier.

Seul on n'est rien. Ensemble on peut être tout. Alors continuons ! Soyons fidèles à nos valeurs et FO portera haut ses couleurs dans les S.D.I.S. de France et d'outre Mer.

Je tiens particulièrement adresser un sincère remerciement à Daniel NOUAILLAC et à Alain BRISSIAUD qui ont fait valoir leurs droits à la retraite cette année et qui, par leurs expériences, ont su transmettre le relais.

Merci Messieurs et « Bon vent ! », comme on dit en Bretagne.

Pour l'Union Nationale

Pierrick JANVIER

tableau 34

Catégorie C

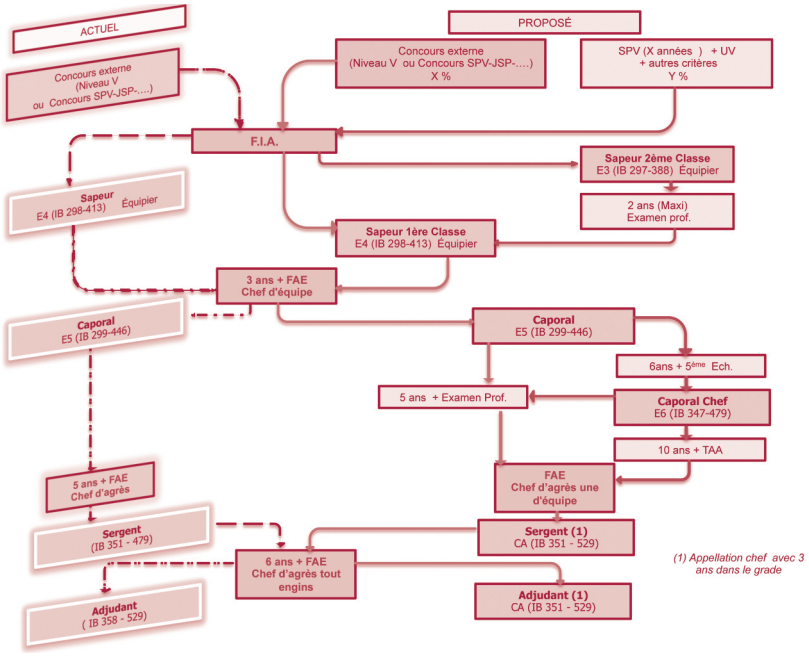

tableau 35

Catégorie B

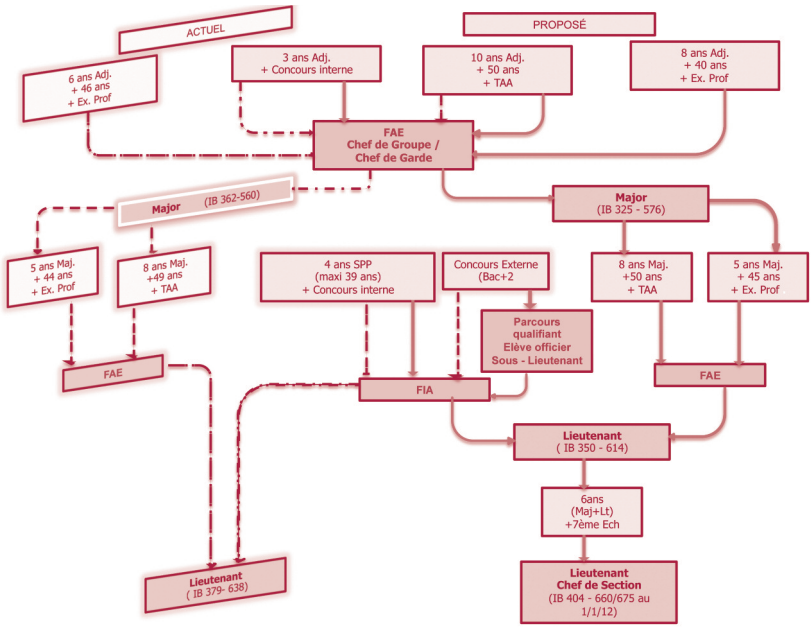

tableaux 36 et 37
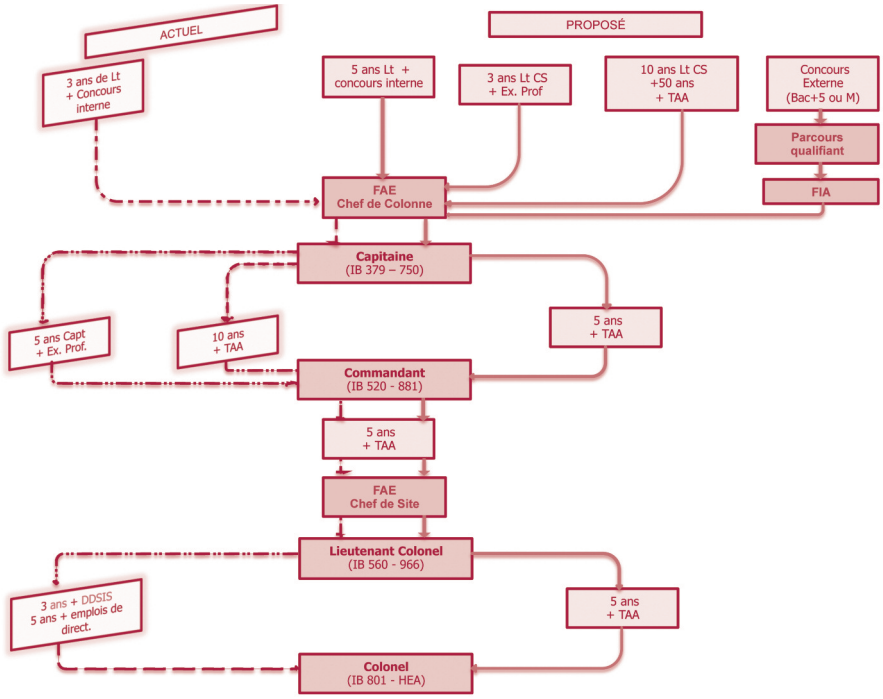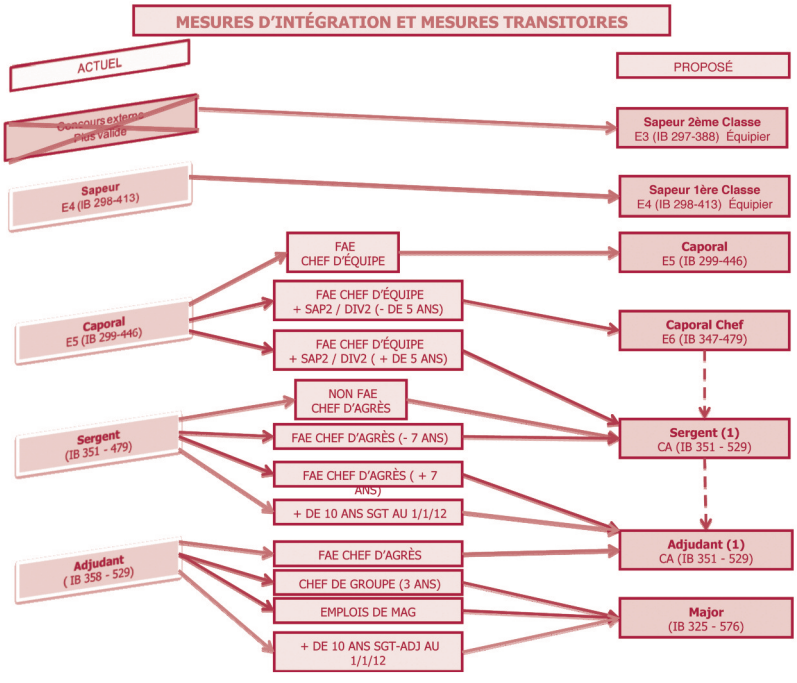
Catégorie A